

U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal semestriel de la Commune de Valle di Rustinu



Directeur de la publication : Christian Moracchini. *Conception* : Ours-Jean Caporossi.
Rédaction : Ours-Jean Caporossi et Michel Novellini. *Photos* : Ours-Jean Caporossi, Jonathan Delaporte, Barbara Ferrandi, Prosper Giovannoni et Christian Moracchini.



Numéro 23

Juillet 2025

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



- 1 : Le mot du maire
- 2 : Activité municipale
- 3 : Conseils municipaux
- 4 : Conseils municipaux (suite)
- 5 : Activité communale en images
- 6 : Libre opinion
- 7 : Détente
- 8 : Infos de la CCPP
- 9 : Ils parlent de la Corse
- 10 : A storia di a lingua nustrale
- 11 : Culture
- 12 : Informations générales



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administrés, Cari Amichi,

L'heure approche, doucement mais sûrement, de la fin de cette mandature. Ainsi, cet éditorial est l'avant-dernier avant le terme du contrat que nous avons passé avec vous en 2020 et qui se terminera en mars 2026.

Durant les cinq années écoulées, nous avons, avec le conseil municipal, entrepris la réalisation d'embellissements, de voirie et de mise en conformité, la création du schéma directeur de l'assainissement, et des travaux de distribution d'eau, bien souvent perturbés par des sols amiantifères, ce qui a entraîné une forte augmentation de leur coût.

Bien sûr, nous n'avons pas délaissé notre patrimoine, avec la rénovation de la chapelle Saint-Sylvestre de Grate, et, surtout, le difficile dossier de la protection et la mise en valeur du site de Sainte-Marie de Riscamone, dont le chantier va enfin pouvoir démarrer sous peu.

Un peu plus d'un million d'euros ont été investis durant ce mandat, et ce, sans aucune augmentation d'impôts, et tout en gardant une capacité d'investissement maîtrisée.

Avec le conseil municipal, j'ai toujours essayé de rester fidèle à mon engagement et de défendre les intérêts de notre commune devant la CCPP, la CdC et l'Etat. Il reste un peu moins d'un an avant la fin de ce mandat, et, d'ici là, nous resterons pleinement mobilisés comme nous l'avons toujours été.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes vacances et un bel été dans votre commune.

Christian Moracchini

rencontre avec monsieur le sous-préfet de Corte

Le 27 janvier, le nouveau sous-préfet de Corte, Thomas KUPISZ, a reçu les maires de l'arrondissement pour une première prise de contact. Rappelons que l'arrondissement de Corte regroupe 6 cantons (Casinca-Fumalto, Castagniccia, Corte, Fiumorbo-Castello, Ghisonaccia et Golo-Morosaglia), 11 communautés de communes et 158 communes, pour une population globale de 57 000 habitants.

site de Santa Maria di Riscamone

Le 7 février, réunion sur site et en mairie avec les représentants du cabinet d'études ORMA, des Bâtiments de France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Agence Régionale de l'Archéologie Préventive (ARAP), afin de faire un point technique sur le dossier de réhabilitation et de protection du site.

Le chantier final sera divisé en trois tranches, une première ferme et les deux suivantes optionnelles. La subvention pour débiter la première tranche a été validée, elle se répartit entre la CdC (80%) et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 10%, les derniers 10 % revenant à la commune.

installation d'un composteur partagé

Le 19 mars, les services de la Communauté de Communes Pasquale Paoli ont installé un composteur partagé sur le parking de la place de la Mairie (voir photo page 5). Le compost partagé est une pratique qui consiste à regrouper les déchets organiques des habitants d'une commune afin de les transformer en compost, une matière organique riche et fertile pour les sols. Le principe est de collecter les déchets alimentaires tels que les restes de fruits et légumes, les épluchures, le marc de café, les coquilles d'œufs, etc., pour les décomposer naturellement. Les habitants apportent leurs déchets organiques dans ces composteurs et les mélangent régulièrement pour favoriser la décomposition.

Le compostage partagé présente de nombreux avantages, tels que la réduction des déchets organiques envoyés en décharge et la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à la décomposition des déchets.

chapelle de Valle

Le toit de la chapelle de Valle a été remis en état, et les lauzes débarrassées de la mousse qui s'y était accumulée (voir photos page 5).

sonorisation de l'église Saint-Michel

Le projet consistant à équiper l'église Saint-Michel d'une sonorisation complète (micros, haut-parleurs et amplificateurs), est reporté, la dotation quinquennale (DQ) ayant été annulée pour l'année 2025.

marquage des routes

A la demande de la municipalité, le service des routes de la CdC a procédé au marquage central au sol sur la RD615 (la RD15B le sera plus tard). En revanche la fin de la réfection, sur 70 mètres, du fossé sur la RD615, au lieu-dit U Mazzone, est pour l'instant reportée à plus tard...

visite du sous-préfet de Corte

Monsieur Thomas KUPISZ a été reçu sur la commune le 25 avril. Les discussions avec le conseil municipal ont permis d'aborder divers sujets dont la carte communale, l'abandon de biens sans maîtres, les problèmes de gestion administrative (AGEDI et la DDT), le schéma directeur de l'assainissement, la GEMAPI (inondations), le coût élevé des contrôles de l'eau potable (ARS, OHC), la nouvelle loi sur les élections municipales (liste paritaire et scrutin proportionnel de liste) ... Une visite sur le site de Riscamone a suivi cette réunion en mairie (voir photos page 5).

entretien des voies communales

Après le hameau de Terlaghja l'an dernier, c'est le hameau de Grate qui dispose d'un enrobé tout neuf. Autres secteurs concernés par un nouvel enrobé : la route d'accès au lieu-dit Campitellu, la route inférieure du cimetière et le parking intérieur de l'église Saint-Michel (voir photos page 5). Quant à l'accès au bassin d'eau d'arrosage de Grate, il a été recouvert d'un revêtement bicouche.

réservoirs d'eau potable

Les réservoirs d'eau potable de tous les hameaux ont été nettoyés par les employés communaux.

entrée de la mairie

L'aménagement de l'entrée de la mairie a été réalisé début juin (accès du public et évacuation des eaux pluviales) (voir photo page 4). L'escalier d'accès, au jour où ces lignes sont écrites, est en cours de réfection, avec un carrelage anti-dérapant.

prévention contre les incendies

Une coupure passive est en cours de réalisation par les forestiers-sapeurs sur une zone située entre les hameaux de Ponte Novu (sur Castellu di Rustinu) et de Grate (voir photo page 5). Les travaux ont été complétés par un brûlage dirigé imposé par une végétation trop dense.

convention avec ADAL2B

Une convention de partenariat avec l'association ADAL2B a été signée avec la municipalité, qui a pour objet la réalisation de divers travaux de nettoyage sur le territoire de la commune, notamment la création de pare-feu, l'ouverture de sentiers de randonnées, le débroussaillage de parcelles, etc. Cette convention prend effet à compter du 6 juin et s'achèvera le 31 décembre 2025

compte rendu des conseils municipaux

conseil municipal du 15 mars

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 9 élus présents sur 11, 1 élu étant excusé et 1 autre étant absent. A l'ordre du jour :

- Demandes de dotation quinquennale (*).
- Désignation du Délégué de la Protection des Données (RPGD).
- Création du poste de Rédacteur catégorie B (Avancement).
- Questions diverses.

(*) A cette date nous ne savions pas que la dotation quinquennale 2025 était reportée à 2026 (NDLR).

- Demandes de dotation quinquennale :

Des demandes de subventions ont été adressées (en 2023) à la CdC dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour quatre dossiers : le remblaiement du fossé de la route communale de Casa Pitti, et, à Valle, la restauration de la fontaine de Favalle, la réfection du mur écroulé de Caleraghe et l'évacuation des eaux pluviales (lieu-dit L'Olivettu). La CdC a demandé de corriger ces demandes en raison du changement de son règlement qui impose d'effectuer un DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) par chantier, démarche trop onéreuse pour la commune (un DCE coûte environ 4000 €). Il a donc été décidé de modifier le plan de financement, à savoir de financer par le FST le chantier de Casa Pitti (un DCE étant obligatoire car ce marché est supérieur à 100 000 €), et de passer par la Dotation quinquennale pour les 3 autres, en y ajoutant la sonorisation de l'église Saint-Michel. La démarche est adoptée à l'unanimité des présents.

- Désignation du Délégué de la Protection des Données (RPGD).

La protection des données informatiques était auparavant assurée par l'organisme AGEDI. Celui-ci n'assurant plus ce service, le maire propose au conseil municipal de confier cette tâche à la société WAI Protect, pour un coût de 250€ HT par an. La délibération est votée à l'unanimité des présents.

- Création du poste de Rédacteur catégorie B (Avancement).

Le poste de secrétaire de mairie est désormais classé au minimum en « rédacteur catégorie B ». Le maire demande au conseil municipal d'approuver la création de ce nouveau poste (qui entraîne un passage de catégorie C en catégorie B). La délibération est votée à l'unanimité des présents.

• Les questions diverses suivantes ont été abordées : L'enrobé de Grate, le toit de la chapelle de Valle, le toit de l'église Saint-Michel, le marquage horizontal des CD15B et CD615, la demande d'un devis pour l'éventualité de l'installation d'une vidéo surveillance à l'entrée des hameaux, le dossier « Campitellu », la vente de la maison Massei, la situation du dossier financier de Sainte-Marie de Riscamone et la prévision d'une invitation du sous-préfet de Corte, Thomas Kupisz, sur la commune.

La séance est levée à 16h30.

conseil municipal du 12 avril (Budget)

Début de séance à 15h30. Le conseil municipal s'est tenu avec 8 élus présents sur 11, 2 élus étant représentés et 1 absent. A l'ordre du jour :

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 (remplace les Comptes de Gestion et Administratif).
- Affectation du résultat 2024.
- Vote des taxes locales 2025.
- Adoption du budget primitif 2025.
- Vote sur l'actualisation des régimes indemnitaires.
- Demande de financement pour Santa Maria di Riscamone.
- Questions diverses.

- Après avoir adopté le CFU24 à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide, avec le même vote de ne pas augmenter les taxes locales (foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties et contribution foncière des entreprises). Pour 2025, ces taxes rapporteront à la commune 58655 €.
- Le budget primitif 2025 (BP25) est adopté à l'unanimité. Ce budget devrait ainsi permettre la réalisation des projets suivants : l'enrobé de la route inférieure du cimetière, l'aménagement de l'entrée de la mairie et l'enrobé de voie à Grate, ... les projets du fossé de la route de Casa Pitti et de la sonorisation de l'église Saint-Michel sont reportés à cause de l'annulation de la Dotation Quinquennale 2025.
- Le conseil municipal a ensuite approuvé les subventions attribuées aux associations pour 2025, à savoir l'Amicale Rustinica, l'Amicale des Pompiers de Ponte Leccia, et l'association « Inseme ».
- Il a également approuvé la mise à jour administrative du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État et des Entreprises Publiques) ainsi que la demande de financement pour Santa Maria di Riscamone, avec 3 tranches de financement dont 2 optionnelles.

Les questions diverses suivantes ont été abordées : La réforme du mode d'élection pour les prochaines élections municipales de 2026, avec l'instauration de la parité et la suppression du panachage, la visite du sous-préfet de Corte Thomas Kupisz, le 25 avril, sur la commune, la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les difficultés de la CdC au niveau de la dotation quinquennale pour 2025, qui sera quasi nulle et peut-être limitée en 2026.

La séance est levée à 17h30.

Erratum : Dans le n°22 du journal, à la page 3, il fallait lire « conseil municipal du 17 décembre » et non « conseil municipal du 11 décembre ». Avec toutes nos excuses.

compte rendu des conseils municipaux (suite) **4**

conseil municipal du 27 juin

Début de séance à 18h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 7 élus présents sur 11, 2 élus étant représentés, 1 étant excusé, et 1 autre étant absent. A l'ordre du jour :

- Modification du plan de financement de la réhabilitation de Santa Maria di Rescamone.
 - Décisions modificatives du budget 2025 pour inscrire les projets de Perron de la Mairie et de réfection des toits des réservoirs de Campu Rosu (suite aux arrêtés de subvention obtenus).
 - Délibération d'adoption du protocole de vente Commune / Stéphane Mathieu.
 - Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de Haute Corse pour la protection sociale complémentaire convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.
 - Délibération autorisant le maire à signer une convention.
 - Questions diverses.
-
- Modification du plan de financement de la réhabilitation de Santa Maria di Rescamone :
L'arrêté du premier plan de financement prévoyait 2 tranches de travaux. Le nouveau projet s'étalant sur 3 tranches (1 formelle et 2 optionnelles), il convient de modifier le plan de financement.
 - Décisions modificatives du budget 2025 :
A la suite des arrêtés des subventions obtenus après le vote du budget, les projets du perron de la mairie et de réfection des toits des réservoirs de Campu Rossu, prévus en 2024, sont inscrits au budget 2025.
 - Protocole Commune/Stéphane Mathieu :
Le protocole définitif de la vente du terrain est proposé au Conseil Municipal afin d'en délibérer.
 - Centre de Gestion de Haute-Corse (GDG2B):
Afin de respecter la réglementation sur la participation des collectivités territoriales pour la protection sociale complémentaire (PSC), obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026, le CDG2B est mandaté pour établir une convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.
 - Délibération autorisant le maire à signer une convention :
Une convention est passée pour la location du restaurant communal pour 5 soirées estivales.
- Les 5 délibérations ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés.
- En questions diverses, les sujets suivants ont été abordés : les nouvelles directives pour les futures élections municipales et l'organisation de l'apéritif municipal du 16 août,
La séance est levée à 18h45.

Le procès-verbal officiel des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la commune (<http://www.valledirosino.com>) via l'onglet « Vie municipale ».

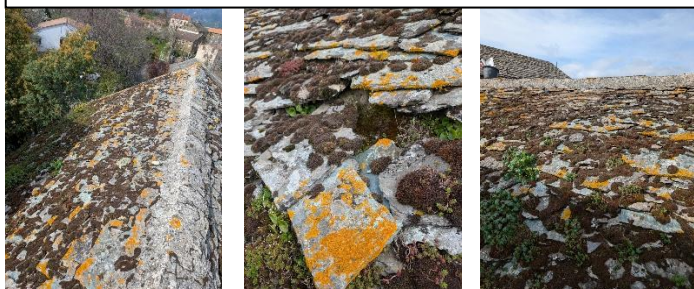
Inauguration de la XIXème édition de la Fiera di a Caccia è di a Pesca de Ponte Novu, le 28 Juin



Aménagement de l'entrée de la mairie de Valle di Rostino



Restauration du toit de la chapelle de Valle



Avant



Après



Coupure passive sous Grate



Monsieur Thomas KUPISZ, sous-préfet de Corte, sur le site de Santa Maria di Riscamone le 25 avril

enrobés



Lieu-dit Campitellu



Hameau de Grate



Parking de l'église



Route du cimetière



Le composteur partagé de Valle di Rostino



Visite de Laurent Marcangeli, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification. à Bisinchi. le 27 Juin.

la parité à tout prix, une bonne idée ? (Ours-Jean CAPOROSSI)

Le 11 mars dernier, le Sénat a adopté deux textes qui étendent le scrutin de liste paritaire et le scrutin proportionnel de liste aux communes de moins de 1000 habitants. Si, pour le scrutin proportionnel, à savoir la fin du scrutin plurinominal avec possibilité de panachage, la décision peut se comprendre, et peut aller dans le bon sens, en revanche, pour le scrutin paritaire, elle est beaucoup plus discutable ! Le texte a été voté en commission par les députés le 2 avril, et adopté définitivement en séance le 7 avril. Cette loi s'appliquera aux prochaines élections municipales (en mars 2026) et elle oblige de nombreuses municipalités à revoir d'urgence leurs projets de candidatures.

Dorénavant, il faudra une alternance entre les deux sexes sur les listes, appelées listes "Chabada bada", en référence à la chanson du film "Un homme, une femme" réalisé par Claude Lelouch en 1966.

Quelques constats s'imposent : A l'Assemblée Nationale, il y a 208 députées femmes sur 577 députés, soit 36 % des effectifs. C'est 16 points de moins que le pourcentage de femmes dans la société française (52 %). Quant au Sénat il est composé de 118 sénatrices (34 %) et 230 sénateurs (66 %). Et pourtant, ce sont les député(e)s et les sénateur(trice)s qui font la Loi, et qui ont imposé la parité dans les mandats électoraux et les fonctions électives (loi de 1999).

Autres constats : Dans les villes de plus de 1000 habitants, où la parité est obligatoire depuis 1999, 48 % des élu(e)s sont des femmes, et elles représentent 45 % des conseillers sans fonction, 41 % des adjoints, et seulement 21 % des maires (statistiques de 2024). Nous sommes loin de la parité... En dessous du seuil de 1000 habitants, où la parité n'était pas obligatoire jusqu'à présent, la part des femmes parmi les élus(e)s est de 38 %, avec cette constatation, qui peut paraître évidente pour le citoyen lambda : « plus les communes sont petites, moins les femmes sont nombreuses dans ces conseils municipaux ». En revanche, elles les dirigent un peu plus souvent car 22 % des maires des communes de moins de 100 habitants sont des femmes, contre 19 % dans les communes de 500 à 1 000 habitants, et donc, sans parité obligatoire, c'est le même ordre de grandeur que pour les communes de plus de 1000 habitants...

Et aussi : La différence entre le nombre de femmes élues dans les communes de plus de 1000 habitants (48 %) et celles de moins de 1000 (36 %) s'explique en grande partie par la difficulté à établir des listes paritaires dans les petites communes, et non par des considérations sexistes. Jusqu'à présent les petits conseils communaux étaient composés pour la plupart de femmes et d'hommes de bonne volonté, sans que rien n'ait été imposé par la loi ! (*)

Et enfin : les femmes sont plus représentées dans les communes de moins de 1000 habitants (38 %) qu'à l'Assemblée Nationale (36 %) et qu'au Sénat (34 %), et il y a plus de femmes mairesses dans les communes de moins de 100 habitants (22 %) que dans les communes de plus de 1000 habitants (21%) !

Alors, pourquoi fallait-il imposer une parité aux petites communes, quand, là où elle est obligatoire, elle n'est pas plus respectée ? D'après les défenseurs de cette parité dogmatique, il s'agirait de déconstruire l'idée selon laquelle « il y aurait des difficultés particulières à monter une liste paritaire dans une commune de moins de 1000 habitants ». Ils estiment que « c'est faux, que les femmes sont là, elles peuplent nos villages, elles représentent plus de la moitié de la population ! La difficulté est simplement liée à l'engagement en général. C'est donc contre les freins à l'engagement électif qu'il convient de lutter, et non contre l'introduction de la parité obligatoire dans les listes municipales » ...

Autre raison invoquée : il faut que le mode de scrutin soit identique dans toutes les communes de la France métropolitaine.

Ces mêmes défenseurs peuvent-ils nous expliquer comment les maires des petites communes vont-ils s'y prendre supprimer « les freins à l'engagement » (qui d'ailleurs existent autant pour les femmes que pour les hommes) afin de construire une liste paritaire avant mars 2026 ?

Imposer la parité dans les petites communes, cela voudrait-il dire que, jusqu'à présent, les maires se priveraient pour des raisons misogynes de la présence de femmes compétentes et volontaires sur leur liste ? Et, enfin, s'il était si simple d'établir des listes paritaires dans les petites communes, pourquoi les parlementaires autorisent-ils la constitution de listes incomplètes (avec 2 candidats en moins) dans le cas où la parité totale ne serait pas atteinte ? Ce qui voudrait dire que pour « renforcer » les conseils communaux « par » la parité, on admettrait qu'ils fonctionnaient avec moins d'élus (par exemple 9 au lieu de 11 pour notre commune) !

Certes, encourager les femmes à s'engager en politique est un combat estimable, mais avec 2400 maires démissionnaires depuis 2020, des agressions d'élus en pagaille et une vraie crise des vocations, était-il opportun d'infliger une contrainte supplémentaire aux 25 500 communes (71,58% des communes françaises) de moins de 1000 habitants ? L'avenir nous le dira ...

Le 15 mai, le Conseil Constitutionnel, dans sa décision n°2025-883 DC, a validé la loi, qui devient donc applicable.

(*) Si le conseil municipal de Valle di Rustinu fait exception, puisque composé uniquement d'hommes, c'est le résultat du scrutin en 2020 qui en a décidé ainsi : il y avait 7 candidates en lice (2 sur une liste, 5 sur l'autre, laquelle était déjà paritaire !) et aucune n'a été élue bien que le panachage fût encore possible ! Ce qui montre bien que ce sont les électeurs qui font le choix de leurs élu(e)s, et non les législateurs !

ce qui va changer :

Les listes : Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours, avec dépôt de listes comportant, au moins, autant de candidats que de sièges à pourvoir (11 dans notre cas), et au plus 2 candidats supplémentaires (13 dans notre cas). La liste est considérée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins (10 ou 9 dans notre cas).

Dans tous les cas de figure, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (soit 6 hommes et 5 femmes ou 6 femmes et 5 hommes dans notre cas, pour une liste complète). Dans le cas où il y a impossibilité d'obtenir le nombre imposé par sexe (6 et 5), la liste est considérée complète avec 2 candidats de moins (9 dans notre cas), mais doit toujours être paritaire (5 et 4).

Il est à noter que le candidat au poste de maire n'est pas forcément la tête de liste.

Le scrutin : Ce sont désormais les mêmes règles que pour les communes de 1000 habitants et plus (les détails du dépouillement du scrutin, étant relativement complexes, seront donnés dans le prochain numéro du journal).

Tout bulletin comportant une suppression ou une adjonction de noms, ou une modification de l'ordre de la présentation de la liste sera considéré comme nul. Le panachage est donc désormais interdit, sous peine d'annulation du bulletin.

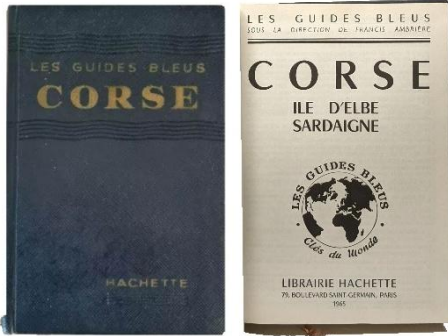
Le nouveau conseil municipal élu : Le maire est élu par le nouveau conseil municipal.

Les adjoints devront désormais être élus par liste à la majorité absolue. La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (dans notre cas (2 adjoints) un homme et une femme, ou vice-versa). Le ou la premier(e) adjoint(e) peut être du même sexe que le maire.

Valle di Rostino vu par « Les Guides Bleus » il y a 60 ans

La série « Les Guides bleus », est une collection de guides touristiques créée en 1919 et éditée par Hachette Livre. C'est la plus ancienne collection de guides touristiques français.

Voici comment, en 1965, le célèbre ouvrage décrivait la commune de Valle di Rostino :



« A 3 kms au sud de Ponte Novo, Valle di Rostino (600 mètres, 180 habitants) a une église paroissiale dédiée à Saint-Michel. En façade, on remarque un tympan monolithe qui provient de l'église Sainte Marie. Plusieurs vieilles maisons ont été construites avec les débris de cette antique église. On a réemployé dans les lavoirs, en particulier, des pierres sculptées qui appartenaient à la corniche du baptistère.

Un sentier muletier en direction de la vallée du Golo mène, en 15 minutes, aux ruines curieuses de l'église Sainte-Marie de Riscamone et de son baptistère : c'était une pro-cathédrale de Mariana destinée à servir d'annexe à ce siège épiscopal principal. L'église, en ruines, a conservé une très vieille abside à bandes murales et briques. La façade, dont l'appareil en marbre gris est plus soigné, a été refaite plus tard, sans doute au moment où l'on élevait un baptistère octogonal en flanc sud-est de l'abside. Ce baptistère, dont les murs sont en partie écroulés, avait une entrée à l'ouest. En son centre, l'emplacement de la cuve baptismale est encore visible. Par

son plan, par l'appareil remarquablement soigné de ses murs, cet édifice s'apparente aux productions de l'art roman de Pise : en particulier à l'église octogonale du Saint-Sépulcre à Pise (1163); par contre la sculpture est l'œuvre d'artisans locaux, comme celles du tympan du baptistère (Adam et Eve autour de l'arbre) et du bénitier curieux, trouvé dans les fouilles exécutées en 1956 par Mlle Moracchini. La tradition orale rapporte que le dernier baptême aurait eu lieu ici en 1791 et que Pascal Paoli, revenant de Londres, aurait servi de parrain.

Ce pays, très boisé et giboyeux, appartenait à l'ancienne piève du Rostino, qui faisait partie de la Castagniccia. »

U sgiò Duttore



Après un premier ouvrage, « Una vita umana », paru en 2023 (voir U Riscamunincu n°22), Laurent Caporossi nous propose un deuxième ouvrage intitulé « U sgiò duttore » qui retrace une cinquantaine d'années de la vie d'un médecin de famille depuis la Faculté de Médecine de Marseille, en passant par l'internat à Bastia, la médecine rurale en Casinca, le cabinet médical à Lucciana, et enfin le travail en EHPAD à Borgo.

C'est le récit d'une existence au service des corps et des âmes où le rôle en humanité du « sgiò duttore », ajoutait à son savoir médical l'écoute, le temps consacré au malade, la connaissance des familles qui dépassaient le cadre étroit et technique de la médecine actuelle.

L'ouvrage est préfacé par deux générations de médecins : le retraité Pierre Lieutaud et la toute jeune Valérie Bernardi.

Pour les lecteurs intéressés, contact au 06 07 89 38 18.

Le voyage à Paris



Jean Ambrosi, dit Lenzulone, de Casa Pitti, n'avait pas seulement un talent d'écrivain (il a écrit 5 ouvrages), mais il était également conteur. Dans les années cinquante, il sort un disque, un vinyle de 25cm, 78 tours, intitulé « Le voyage à Paris », en dialecte corse (comme il est écrit sur la pochette), dans lequel il raconte, avec son sens de l'humour, son voyage vers la capitale (photo de gauche).

En 1957, le guitariste ajaccien Antoine Bonelli, met en musique cinq chansons écrites par Lenzulone, dont « A Mamma » et « Le voyage à Paris ». Sur la pochette, Tino Rossi écrit : « J'ai chanté mon pays sous tous les pays du monde et je suis fier de notre race, de notre histoire, et de nos gloires. J'aime mon île, sa mer, son soleil et ses traditions. Je remercie donc Lenzulone d'avoir fait renaître ces souvenirs dans notre langue maternelle. » (photo de droite)

N'oubliez pas de souscrire pour la protection et la mise en valeur du site de Santa Maria di Riscamone.

La souscription est accessible sur le site de la Fondation du Patrimoine et sur le site internet de la commune (onglet « Actualités »)



la TEOM salvatrice de la CCPP...

Les difficultés budgétaires sont-elles derrière la Communauté de Communes Pasquale Paoli (CCPP) grâce au passage, le 27 septembre 2023, à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ? Oui, affirme son président François Sargentini : « La CCPP peut dorénavant mettre le cap sur la concrétisation de nombreux chantiers liés à ses différentes compétences. Le passage à TEOM a permis à l'intercommunalité, comme cela était prévu, de retrouver un équilibre budgétaire.

Effectivement, la recette fiscale est aujourd'hui stabilisée et surtout, le taux fixé à 17 % permet à 70 % de la population de bénéficier d'un montant annuel moyen, lié aux déchets, de moins de 100 euros, soit une diminution de 220 euros en moyenne par rapport aux années précédentes, lorsque la CCPP était encore sous le régime de la redevance (REOM). Depuis la mise en place de la TEOM, les déchets ne font plus l'objet d'une vampirisation comme c'était le cas auparavant, ce qui permet à l'intercommunalité d'exercer les autres compétences qui lui sont dévolues afin de concrétiser divers projets d'envergure dans le courant de l'année 2025 ».

les projets de la CCPP pour 2025

Lors d'une entrevue avec Corse-Matin, le 24 janvier, le président et la première vice-présidente de la CCPP ont dévoilé les projets d'envergure de la CCPP pour l'année 2025. Les domaines prioritaires seront la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) et la DFCI (Défense de la forêt contre les incendies).

Concernant la GEMAPI, il a été procédé l'an dernier à la scarification du Golo, et sur les 900 kilomètres de cours d'eau inhérents au territoire, 117 kilomètres ont été recensés et vont être contrôlés afin de déterminer les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour prévenir les risques en cas de crues et d'inondations.

La DFCI constitue aussi un enjeu majeur. Dans le courant de l'année, il est prévu d'implanter des pare-feux, de multiplier l'installation des points d'eau et de bassins en collaboration avec les services des sapeurs forestiers, des sapeurs-pompiers et de l'Office national des forêts (ONF), afin de créer un schéma global pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Un plan de sauvegarde intercommunal est en cours de constitution. Son objectif est de reprendre celui de l'ensemble des quarante-deux communes de l'intercommunalité afin de recenser et localiser les moyens et les problématiques et ainsi, réagir au plus vite sur un éventuel risque qui adviendrait.

Concernant le volet « eau et assainissement », la CCPP souhaite que cette compétence demeure celle des maires. Cependant, pour anticiper l'éventualité qu'elle revienne à l'intercommunalité, une étude va toutefois être menée courant 2025 afin de réaliser un état des lieux du territoire sur la partie eau et assainissement.

Le patrimoine joue un rôle essentiel en matière d'attractivité et doit être préservé. La CCPP a donc alloué 700 000 euros à divers projets de réhabilitations patrimoniales. Cela concerne des lavoirs, des fours, des fontaines mais aussi des chapelles. Les travaux devraient être lancés cette année. Dans cette même veine, le projet de signalétique qui doit permettre de mettre en valeur les communes et leurs patrimoines sera abouti avant le début de la saison estivale afin de développer un enjeu majeur : le tourisme dans l'intérieur.

Concernant le social, faire en sorte que l'accès des habitants du territoire soit le même qu'ailleurs est une priorité et cette année, plusieurs projets s'orientent en ce sens.

Sur le volet numérique, chaque commune va être dotée de matériel numérique ce qui permettra de mettre en place un système de visioconférence afin de réduire les problèmes de mobilité inhérents au territoire.

La CCPP a fait la demande afin de disposer de deux locaux sur le site de Prumitei, ceci pour permettre la mise en place de cours de soutien scolaire, en partenariat avec le Secours Populaire, afin d'assurer une égalité des chances en matière scolaire aux jeunes élèves.

En ce qui concerne le secteur de la petite enfance, une micro-crèche, avec des tarifs préférentiels, a ouvert ses portes à Ponte Leccia, afin d'inciter les jeunes foyers à s'installer ou à ne pas déménager.

Enfin, un partenariat avec l'agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) a été noué, qui permettra, dès cette année, de mettre en place un guichet unique afin que les habitants du territoire puissent faire en sorte que leurs maisons de village ne soient plus des passoires thermiques. C'est un enjeu de taille, d'autant plus qu'un quart des dépenses des consommations des ménages réside dans l'énergie. Voilà... bon courage !

le tri au porte-à-porte

Omessa (avec Francardu et Capuralinu), les plaines de Moltifau et de Castifau, Pedigrisgiu (avec la Taverna) et Castellu di Rustinu (avec Ponte Novu) voilà les cinq nouvelles communes de la CCPP, en bordure de la RT20, qui vont être désormais (sans doute avant 2026 pour la plupart) concernées par la collecte des déchets au porte-à-porte. Cette décision, prise en conseil communautaire le 7 février, fait suite au succès rencontré à Ponte Leccia qui fut en l'occurrence zone test en la matière. Cet essai a porté ses fruits puisque le tri a atteint sur la zone un niveau de 66 %, alors qu'il n'était que de 32 %. Excellente initiative donc, en espérant que cette dernière mette également fin aux dépôts sauvages ! Mais, quand même, une question subsiste : pourquoi donc la commune de Valle di Rustinu (avec ses hameaux de Via Nova et de Campu Rossu, situés eux aussi en bordure de la RT20, entre Ponte Leccia et Ponte Novu), n'est-elle pas, au jour où nous écrivons ces lignes, concernée par ce ramassage au porte-à-porte ? (OJC)

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°22) sont disponibles sur le site Internet de la commune

La Corse vit en autarcie : elle exporte des fonctionnaires et elle importe des retraités.

Vincent de Moro-Giafferi (avocat)

Tous les Corses vous diront qu'ils ont le mal du pays, un mal nostalgique et intense qui ne les quitte pour ainsi dire pas. Ils vous diront que loin de leur île, ils sont les éternels bannis, déracinés, expatriés.

Marie Susini (écrivain)

En Corse, c'est l'âne qui porte tout, sauf le deuil.

José Artur (journaliste)

En Corse, il faut savoir à qui poser les questions mais surtout à qui ne pas les poser. Et quand vous obtenez une réponse, dans la plupart des cas, il faut savoir l'oublier.

René Pétilion (artiste)

Il ne faut pas croire, en Corse aussi les coqs chantent. Tous les jours. Vers seize heures.

Jacques Dutronc (chanteur)

La langue corse est enseignée dans toutes les écoles de France, quand l'instituteur dit, par exemple :

« Gardez le silence ! »

Laurent Ruquier (journaliste)

J'entends souvent dire que « la Corse est une région sensible » ... Sans cible, ça dépend comment on l'entend...

Laurent Ruquier (journaliste)

Les règlements de comptes se multiplient tellement sur l'île de Beauté qu'on en arrive à se demander si on ne solutionnera pas le dossier corse comme on a résolu le problème du milieu marseillais : par auto-extinction.

Philippe Bouvard (journaliste)

Mes racines, c'est la Corse. Et en Corse, on n'a pas pour habitude de se dégonfler ni de se dérober.

Charles Pasqua (ministre)

Les péripéties électorales en Corse ne m'ont jamais choqué : à quoi servirait de croire en l'au-delà si on ne pouvait pas faire voter ceux qui s'y trouvent ?

Philippe Bouvard (journaliste)

Grâce à quelques témoignages, un portrait-robot a pu être dressé : le haut de la cagoule est noir ; le milieu aussi ; le bas aussi !

Laurent Ruquier (journaliste)

C'est quand même marrant de penser que Jean-Pierre Chevènement ne veut pas lâcher un zeste d'indépendance à la Corse, alors que lui veut absolument garder la sienne.

Laurent Ruquier (journaliste)

Avec Napoléon, la situation se corse et puis empire.

Pierre Ménard (écrivain)

Une colonie est un pays dont les fonctionnaires appartiennent à un autre pays. Exemple : l'Indochine est une colonie française, la France est une colonie corse.

Daniel Pennac (écrivain)

L'île de Corse...

J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe.

Jean-Jacques Rousseau (philosophe)

petit lexique pour les vacanciers de passage chez nous

Ce petit lexique n'est pas fait pour les insulaires, mais pour les continentaux qui découvrent la Corse. Comme chacun le sait, en Corse, on parle français et corse. Mais il arrive souvent qu'en parlant français, nous employons des mots corses. Il vaut mieux donc, si vous recevez des amis continentaux à Valle di Rostino, les informer afin qu'ils en connaissent quelques-uns :

PINZUTU : Le continental (« Pinzutacciu » est péjoratif. Les jeunes, eux, disent « Pinz »).

MI ! : Regarde ! (comme on dit « tu vois »).

MACAGNA : Farce (le jeu étant, à un ou à plusieurs, de faire croire une chose fausse à quelqu'un).

STRAGNU : Bizarre, étrange (ce mec est vraiment « stragnu »).

SBUNDÉ : Explosé (se dit de quelqu'un qui a de la chance : « il est sbundé »).

GOFFU : Moche.

SERVICI ! : Sers-nous !

O BRIACÒ ! : Ivrogne !

SPUNTINU : Casse-croûte.

RISATTA : Rigolade.

MONTA A SEGA : Enerver quelqu'un en lui faisant croire quelque chose de faux ou en déformant des faits au départ exacts.

UNA CONCIA : Une grosse volée.

PANETA : Une petite gifle (prise de contact virile).

TENTA : Se moquer gentiment.

PUTACHJU : Ragot, potin.

Du point de vue sociolinguistique, et pour les Corses eux-mêmes, le corse est une langue à part entière. Le linguiste Jean-Baptiste Marcellesi parle à son sujet de processus d'« individuation » (distinction d'un individu des autres de la même espèce ou du groupe, de la société dont il fait partie), tandis que l'Assemblée de Corse a délibéré en faveur d'un statut de coofficialité en 2013. Le corse est officiellement reconnu notamment depuis la loi relative à la Corse du 22 janvier 2002.

Du point de vue linguistique, la langue corse entre dans la définition généralement admise de langue romane distincte du point de vue typologique (structural), en dépit de sa forte proximité historique avec le Toscan, appartenant au groupe « Italo-roman » et très proche des dialectes d'Italie centrale, et, dans une moindre mesure, avec les dialectes sicilo-calabrais.

L'île a été historiquement et culturellement liée à la Péninsule italienne du Moyen Âge jusqu'au XIXème siècle, et installée dans un système où le corse et le toscan étaient perçus comme deux niveaux sociolinguistiques d'une même langue.

Depuis les années 1960, le mouvement du nationalisme corse milite pour la reconnaissance des droits linguistiques de la langue corse. Celle-ci a évolué indépendamment très tôt (depuis le bas latin) jusqu'à notre époque en subissant seulement tout au long de son histoire les influences linguistiques des différents conquérants (République de Pise, République de Gênes). Le statut toscan du corse n'est plus défendu sur l'île depuis la disparition du groupuscule irrédentiste lié à la revue « A viva voce ». On notera que si le corse a été légèrement influencé par la langue française depuis le XIXème siècle, il reste malgré tout proche de l'italien standard, qui, malgré des accents différents, permet une certaine intercompréhension.

Initialement, la langue « paléocorse » aurait été proche des premiers parlers de Toscane, mais aussi de Sardaigne et de certaines régions de la Péninsule Ibérique. Ensuite, durant la protohistoire, il est possible que cette variante ait été successivement influencée par d'autres langues de l'époque. Selon Sénèque, une partie des habitants de la Corse et une partie de la langue parlée dans cette île au premier siècle de notre ère sont d'origine Ligure.

En 828, la Toscane prend possession de la Corse et le Toscan s'implante comme langue principale de l'île. L'arrivée de Gênes en 1282 ne remettra pas en cause cette suprématie, sauf dans quelques bastions où les Génois étaient majoritaires (Calvi, Bonifacio par exemple).

Jusqu'au début du XIXème siècle, avec la date clé de 1852, où seul le français devient officiel et où l'italien est proscrit, le corse et l'italien sont considérés comme deux formes d'une même langue, le corse étant la forme parlée, avec ses variantes locales, l'italien la langue écrite. Ainsi, la Constitution corse de 1755 de Pascal Paoli est rédigée en italien. A partir du Second Empire, le parler corse se trouve davantage coupé de l'italien qui n'est plus la langue administrative de l'île, et tend à être perçu notamment à travers le lent développement d'une littérature d'expression corse comme une langue autonome.

Autrefois, chaque vallée parlait sa propre version du corse. Les deux principales formes parlées que l'on peut distinguer sont celle de la moitié nord, appelée traditionnellement « cismuntincu », et celle de la moitié sud appelée « pumuntincu ». On distingue parfois également une zone dite de transition, dans la région d'Ajaccio. L'ensemble des variétés corses présente une relative unité, en ce sens que des règles au niveau de l'écriture permettent, par exemple, de passer de l'une à l'autre. La ressemblance du lexique entre le nord et le sud varie entre 79 % et 89 %. Cette coexistence de l'unité et de la diversité a donné naissance au concept sociolinguistique de « langue polynomique ».

Les idiomes du groupe septentrional « cismuntincu » sont parlés sur une zone qui correspond plus ou moins à la Haute-Corse. On les retrouve dans le Cap Corse, en Balagne, dans le Niolo, dans les régions de Bastia et de Corte, et au nord d'une ligne reliant les villages de Piana, Vico, Vizzavona, Ghisoni et Ghisonaccia. Il y a cependant quelques petites différences dans le Cap, à Bastia, en Balagne, dans le Niolo et à Corte. Le dialecte parlé dans l'île de Capraia jusqu'au XXème siècle, aujourd'hui éteint, était largement similaire au corse voisin, il en est de même pour celui de l'île d'Elbe.

Les idiomes du groupe sudiste « pumuntincu » sont parlés dans les zones de Sartène, Porto-Vecchio et au sud de la ligne formée par Porticcio, Bastelica, le Col de Verde et Solenzara. Des dialectes notables sont ceux de la région de Sartène, de l'Alta Rocca (similaire au nord de la Sardaigne), de Porto-Vecchio et de Bonifacio. Le « pumuntincu » présente quelques caractéristiques communes avec les dialectes italiens méridionaux extrêmes de l'Italie méridionale, comme le Mezzogiorno. Le corse du sud est souvent considéré comme plus archaïque linguistiquement, dans le sens où il a subi moins d'évolutions par rapport aux langues mélangées du passé. Du fait d'une ancienne et forte émigration de Corses sur l'île de La Maddalena, on y parle un corse similaire à celui de Sartène. Le Gallurais et le Sassarese, dialectes du nord de la Sardaigne, sont également très proches des parlers du sud de la Corse.

Il existe une zone de transition dans laquelle on retrouve des phénomènes linguistiques associés avec le « cismuntincu » ou le « pumuntincu ». C'est le cas des dialectes des régions de Piana, Calcatoggio, Cinarca, Vizzavona, Fiumorbo, la région d'Ajaccio, Bastelica, Solenzara et la région de Gravone.

Les dialectes des villes fortifiées de Bonifacio (le bonifacien) et de Calvi (le calvais) ne sont pas du corse mais sont des dialectes ligures hérités de la période de Gênes. Le dialecte d'Ajaccio a quant à lui été influencé par le ligure, sans que celui-ci prenne le dessus.

Le mouvement culturel corse n'a pas vraiment cherché à imposer une langue unifiée à l'ensemble de l'île. Les linguistes corses parlent de « langue polynomique ». Son enseignement est fondé d'abord sur chaque variété locale puis sur la connaissance passive de l'ensemble des parlers de l'île. On assiste toutefois, notamment chez les professionnels de la communication, à l'émergence d'un « corse élaboré », relativement unifié.

Le corse, présent sur un territoire où la pression démographique est faible, où la volonté de parler français pour mieux « s'intégrer » a créé une cassure linguistique entre les générations de la deuxième moitié du XXème siècle, où l'omniprésence d'une langue autre que le corse n'a jamais été aussi forte et massive qu'aujourd'hui (médias, scolarisation...), où un brassage des populations accru fait que les parents pouvant transmettre leur langue maternelle se font aujourd'hui de plus en plus rares, et où, enfin, l'État français ne prenant en compte que partiellement la réalité des langues dites minoritaires, voit la question de sa survie clairement posée. Le mouvement nationaliste corse récent lui a obtenu un statut de langue, enseignée de façon facultative dès l'école primaire. Du fait que le corse n'ait jamais été écrit sous l'occupation de Pise ou de Gênes, il est remarquable que les toponymes officiels de Corse ne soient pas pour la plupart écrits en corse. Aux XVème et XVIème siècles, quelques cartographes français se sont risqués à les traduire, mais seuls demeurent L'Île-Rousse et Saint-Florent.

Au sens de la classification établie par l'ONU pour l'éducation, la science et la culture, la langue corse fait partie des langues menacées de disparition avant la fin du siècle. Le corse est cité parmi les langues régionales de France, dans la liste officielle publiée par le ministère de la Culture. Il est utilisé dans la signalisation bilingue. Cependant, ce n'est pas une langue officielle en France, seul le français ayant acquis ce statut en 1992, avec l'ajout d'un premier alinéa à la Constitution française du 4 octobre 1958.

Le 17 mai 2013, l'Assemblée de Corse vote une motion qui fait de la langue corse une langue coofficielle, avec le français. Toutefois, il s'agit d'une résolution symbolique, car elle est anticonstitutionnelle. La politique linguistique de la Collectivité de Corse se heurte de fait à l'absence de reconnaissance officielle du corse. Elle s'appuie sur la planification « Lingua corsa 2000 » adoptée en 2015 par l'Assemblée de Corse.

la conscience (Victor Hugo, *La Légende des siècles*, 1859)

Lorsqu'avec ses enfants vêtus de peaux de bêtes,
Echevelé, livide au milieu des tempêtes,
Caïn se fut enfui de devant Jéhovah,
Comme le soir tombait, l'homme sombre arriva
Au bas d'une montagne en une grande plaine ;
Sa femme fatiguée et ses fils hors d'haleine
Lui dirent : « Couchons-nous sur la terre, et dormons. »
Caïn, ne dormant pas, songeait au pied des monts.
Ayant levé la tête, au fond des cieux funèbres,
Il vit un œil, tout grand ouvert dans les ténèbres,
Et qui le regardait dans l'ombre fixement.
« Je suis trop près », dit-il avec un tremblement.
Il réveilla ses fils dormants, sa femme lasse,
Et se remit à fuir sinistre dans l'espace.
Il marcha trente jours, il marcha trente nuits.
Il allait, muet, pâle et frémissant aux bruits,
Furtif, sans regarder derrière lui, sans trêve,
Sans repos, sans sommeil ; il atteignit la grève
Des mers dans le pays qui fut depuis Assur.
« Arrêtons-nous, dit-il, car cet asile est sûr.
Restons-y. Nous avons du monde atteint les bornes. »
Et, comme il s'asseyait, il vit dans les cieux mornes
L'œil à la même place au fond de l'horizon.
Alors il tressaillit en proie au noir frisson.
« Cachez-moi ! » cria-t-il ; et, le doigt sur la bouche,
Tous ses fils regardaient trembler l'aïeul farouche.
Caïn dit à Jabel, père de ceux qui vont
Sous des tentes de poil dans le désert profond :
« Etends de ce côté la toile de la tente. »
Et l'on développa la muraille flottante ;
Et, quand on l'eut fixée avec des poids de plomb :
« Vous ne voyez plus rien ? » dit Tsilla, l'enfant blond,
La fille de ses Fils, douce comme l'aurore ;
Et Caïn répondit : « je vois cet œil encore ! »



Jubal, père de ceux qui passent dans les bourgs
Soufflant dans des clairons et frappant des tambours,
Cria : « je saurai bien construire une barrière. »
Il fit un mur de bronze et mit Caïn derrière.
Et Caïn dit « Cet œil me regarde toujours ! »
Hénoch dit : « Il faut faire une enceinte de tours
Si terrible, que rien ne puisse approcher d'elle.
Bâtissons une ville avec sa citadelle,
Bâtissons une ville, et nous la fermerons. »
Alors Tubalcaïn, père des forgerons,
Construisit une ville énorme et surhumaine.
Pendant qu'il travaillait, ses frères, dans la plaine,
Chassaient les fils d'Enos et les enfants de Seth ;
Et l'on crevait les yeux à quiconque passait ;
Et, le soir, on lançait des flèches aux étoiles.
Le granit remplaça la tente aux murs de toiles,
On lia chaque bloc avec des nœuds de fer,
Et la ville semblait une ville d'enfer ;
L'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes ;
Ils donnèrent aux murs l'épaisseur des montagnes ;
Sur la porte on grava : « Défense à Dieu d'entrer. »
Quand ils eurent fini de clore et de murer,
On mit l'aïeul au centre en une tour de pierre ;
Et lui restait lugubre et hagard. « Ô mon père !
L'œil a-t-il disparu ? » dit en tremblant Tsilla.
Et Caïn répondit : « Non, il est toujours là. »
Alors il dit : « je veux habiter sous la terre
Comme dans son sépulcre un homme solitaire ;
Rien ne me verra plus, je ne verrai plus rien. »
On fit donc une fosse, et Caïn dit « C'est bien ! »
Puis il descendit seul sous cette voûte sombre.
Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre
Et qu'on eut sur son front fermé le souterrain,
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

Ma petite chanson

Qu'est-ce qu'elle a, mais qu'est-ce qu'elle a donc, ma petite chanson ?
Qu'est-ce qu'elle n'a, mais qu'est-ce qu'elle n'a plus, ma petite chanson ?
Qui ne te plaît plus...

Elle avait toutes les qualités, elle ne ressemblait à aucune autre chanson.
Elle mettait au fond de ton cœur autant de couleurs qu'une fleur au balcon.
Elle parlait d'amour et de joie, et lorsque parfois elle changeait de ton,
Elle prenait un air attendri comme un enfant qui demanderait pardon...

Tu n'as plus rien à lui offrir, pas même un sourire, un instant d'attention.
Elle a dû sans doute vieillir comme un souvenir, un pauvre air d'occasion.
Elle avait vécu avec nous, on partageait tout sans faire de façons.
Mais c'était il y a quelques années, le temps a passé et l'eau court sous les ponts...

Qu'est-ce qu'elle a, mais qu'est-ce qu'elle a donc ma petite chanson ?
Qu'est-ce qu'elle a qui ne te plaît plus ma petite chanson ?
Sans toi elle est fichue...

Robert Nyel (1930-2016) – 1960

Poème à mon frère blanc

Cher frère blanc,
Quand je suis né, j'étais noir,
Quand j'ai grandi, j'étais noir,
Quand je suis au soleil, je suis noir,
Quand je suis malade, je suis noir,
Quand je mourrai, je serai noir.

Tandis que toi, homme blanc,
Quand tu es né, tu étais rose,
Quand tu as grandi, tu étais blanc,
Quand tu vas au soleil, tu es rouge,
Quand tu as froid, tu es bleu,
Quand tu as peur, tu es vert,
Quand tu es malade, tu es jaune,
Quand tu mourras, tu seras gris.

Alors, de nous deux,
Qui est l'homme de couleur ?

Attribué à Léopold Sédar Senghor (1906-2001)

joies et peines



Carnet rose : Le 14 mai, naissance de Valentina, au foyer de Stella ZAMBONI et de Laurent MANCHIA, de Terlaghja. Bienvenue et longue vie à la petite Valentina, et toutes nos félicitations aux heureux parents Stella et Laurent, à la grand-mère Bernadette, et à l'arrière-grand-mère Raymonde Moracchini.



Décès : Depuis le 1er janvier, nous avons eu à déplorer les décès de Thomasine FILIPPI, née MARIANI, de Terlaghja, survenu le 12 février à Prunelli di Casacconi, de Jean-Baptiste MATTEI, de Valle, survenu le 3 mai, à Bastia, et de Marie-Jeanne FERRANDI, née PETRESCHI, de Valle, survenu le 31 mai, à Valle.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des défunts.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaire de notre part.

La messe de la Saint-Roch aura lieu le 16 août à 18h00 en l'église Saint-Michel.

Elle sera suivie de l'apéritif dinatoire républicain annuel, place de la mairie.

Les Obligations Légales de Débroussaillage

Il est rappelé que le débroussaillage autour des habitations est une précaution élémentaire et nécessaire pour se prémunir des incendies. Débroussailler est une obligation réglementaire définie par le code forestier à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre.

Le débroussaillage devrait être terminé avant le 30 juin (article L 321-5-3 du code forestier).

Vous pouvez accéder à tout ce que vous désirez savoir sur les OLD (le guide et les fiches techniques) sur le site internet de la commune.

Vous y trouverez également un film, réalisé par l'Entente de Valabre (Bouches-du-Rhône), la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne (DPFM) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de PACA.

Consignes à respecter en cas de feu de forêt :

- Débroussailler suivant la réglementation
- Pas d'écobuages durant la période réglementée.
- Fermer les portes et les volets.
- Dégager les voies d'accès et d'évacuation.
- Ne s'approcher en aucun cas du sinistre.
- Evacuer la zone menacée dans le calme.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les indications données par les secours.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



Le remplissage des piscines

Étant donné le risque de pénurie d'eau qui se prépare pour cet été, la Municipalité informe ses administrés qu'elle doit être IMPERATIVEMENT prévenue avant tout remplissage avec le réseau d'eau public (potable ou non) des piscines de capacité supérieure à 1000 litres, ceci afin de ne pas risquer de priver le reste de la population d'eau potable ou d'arrosage.

Mairie de VALLE di RUSTINU

1 U Chiosu A Favale, Paisolu di E Valle

20235 VALLE DI RUSTINU

(04 95 38 70 54)

Courriel : mairie-valledirostino@wanadoo.fr

Site web : <http://www.valledirostino.com>

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanence des élus (maire ou adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence :

Vous pouvez joindre :

Le maire au 06 83 79 88 55

Le 1^{er} adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2^{ème} adjoint au 06 08 60 19 29

